

CONSEIL RÉGIONAL DU 4 JUILLET 2023

Rapport n° CR 2023-028 : Arrêt du projet de Schéma directeur de la région Île-de-France
environnemental ou SDRIF-E

Amendement sur la carte n°2 « Développer l'indépendance productive régionale »
En lien avec le document : « Conforter l'attractivité économique de la région »

Texte de l'amendement :

Département de Seine-Saint-Denis (93)
Villes de la Courneuve et Le Bourget.

L'aéroport du Bourget comme plateforme aéroportuaire est retiré de la cartographie du SDRIF-E.

La pastille « Préserver la fonctionnalité de la plateforme aéroportuaire » (avion blanc entouré d'un rond marron et périmètre de l'aéroport colorié d'un marron plus clair), au Nord du Bourget et de la Courneuve sur la carte, est supprimée.



Exposé des motifs de l'amendement :

**TRANSFORMER UN AÉROPORT EN PARC URBAIN,
UNE PROPOSITION DE JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE**

L'urgence climatique, sans cesse rappelée par les expert-es du GIEC, implique de prendre rapidement et radicalement le chemin de la sobriété.

Le transport aérien doit décroître fortement et l'aménagement du territoire ne peut plus être conçu au service ni de la faible portion de la population qui utilise régulièrement les avions, ni pour l'infime minorité qui se déplace en jets privés.

L'aéroport du Bourget, dans sa nature, est principalement destiné aux jets privés et n'apporte à l'immense majorité des Franciliennes que des nuisances.

Sa reconversion en parc urbain, à l'instar de Tempelhof à Berlin, est une opportunité majeure de renaturation au sein de la Seine-Saint-Denis et de réappropriation de l'espace public par une population largement privée de nature. Elle ouvre, en outre, la perspective d'un retour de l'agriculture,

à commencer par la création de jardins partagés, vecteurs à la fois de production alimentaire et de cohésion sociale. C'est le sens de cet amendement de justice sociale et climatique.

La Présidente du groupe :



Ghislaine Senée